



AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC Commune de LES BELLEVILLE

DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE FONCIERE DU CHEMIN RURAL DIT « LA ROCHE » SUR LA COMMUNE DE LES BELLEVILLE

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance du public les informations relatives au projet de déplacement d'une partie du chemin rural de La Roche conformément à l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime.

Un dossier de présentation comprenant la notice explicative du projet, un plan de situation ainsi que le plan topographique et parcellaire est à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois à compter du 6 janvier 2026 au service Urbanisme & Foncier de la mairie : 149 rue Georges Cumin, 73440 LES BELLEVILLE, aux heures d'ouverture habituelles, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.lesbelleville.fr

Pour s'exprimer sur le projet présenté, le public peut adresser ses observations :

- Sur le registre papier, joint au dossier de mise à disposition, ouvert auprès du service technique de la Mairie ;
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Maire par voie postale
- ou encore par courriel à l'adresse urbanisme.foncier@lesbelleville.fr en précisant dans l'objet «Déplacement d'une partie de l'assiette foncière du chemin rural dit « La Roche ».

Pendant la durée d'un mois, les observations pourront être consignées sur le registre joint au dossier.

A l'expiration du délai d'un mois, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire

A l'issue de cette information préalable, le conseil municipal se prononcera quant à la suite donnée à ce projet de régularisation foncière d'une partie du chemin rural dit « La Roche ».

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire
Claude JAY

